

Vérification du Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) — Paiements directs — Réponse de la direction et plan d'action —			
Recommandations	Réponse de la direction	Mesure prévue	Réalisation
1. Le Conseil des programmes devrait voir à ce que la Direction des programmes du revenu agricole (DPRA) entreprenne des vérifications supplémentaires auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour confirmer l'admissibilité au Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) de tous les bénéficiaires qui ne participaient pas au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et dont les données relatives au revenu agricole de 2003 n'étaient pas disponibles.	D'accord.	Des vérifications auprès de l'ARC seront effectuées afin de confirmer l'admissibilité.	Achèvement des vérifications auprès de l'ARC.
2. À l'avenir, le Conseil de gestion intégrée devrait voir à ce que les procédures d'assurance de la qualité prévues aux termes de l'article 33 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (LGFP) soient appliquées pendant toute la durée des programmes de transfert de paiements de grande envergure mis en place par le Ministère.	Bien qu'en théorie nous sommes d'accord, en pratique, le risque, l'importance relative, les ressources disponibles et les autres demandes concurrentielles doivent toujours être examinés. Dans ce cas, le niveau très faible de risque de ce programme ne justifiait pas le maintien des activités de blocage et d'échantillonnage aux dépens d'un contrôle peu efficace des programmes à risque élevé comme le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Le contrôle de blocage était maintenu et estimé suffisant.	Nous tenterons de toujours maintenir un équilibre convenable entre le risque, l'importance relative et les ressources disponibles.	Équilibre convenable entre le risque, l'importance relative et les ressources disponibles.